

Secteur Tertiaire Informatique Filière étude - développement

Activité « Développer la persistance des données »

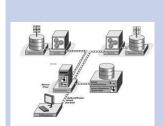
Cas PAPYRUS : Manipuler les données

Accueil

Apprentissage

Période en entreprise

Evaluation









SOMMAIRE

| | L'EXISTANT | 4 |
|----|----------------------------|---|
| Ш | LE TRAVAIL A FAIRE | 4 |
| Ш | LES BESOINS D'AFFICHAGE | 5 |
| IV | LES BESOINS DE MISE A JOUR | 7 |

I L'EXISTANT

La base de données relationnelle PAPYRUS est constituée des relations suivantes :

PRODUIT (CODART, LIBART, STKLE, STKPHY, QTEANN, UNIMES)
ENTCOM (NUMCOM, OBSCOM, DATCOM, NUMFOU)
LIGCOM (NUMCOM, NUMLIG, CODART, QTECDE, PRIUNI, QTELIV, DERLIV)
FOURNIS (NUMFOU, NOMFOU, RUEFOU, POSFOU, VILFOU, CONFOU, SATISF)
VENTE (CODART, NUMFOU, DELLIV, QTE1, PRIX1, QTE2, PRIX2, QTE3, PRIX3)

Le jeu d'essai a été constitué lors de la séance précédente.

II LE TRAVAIL A FAIRE

Vous devez préparer le développement de l'application, et coder les requêtes définies dans les besoins en langage SQL.

Quelques conseils pour l'écriture d'une clause SELECT :

- ♦ Déterminer les tables à mettre en jeu, les inclure dans la clause FROM.
- Décider quels sont les attributs à visualiser, les inclure dans la clause SELECT.
- Les expressions présentes dans la liste de sélection d'une requête (clause SELECT) avec la clause GROUP BY doivent être des fonctions d'agrégation ou apparaître dans la liste GROUP BY.
- ♦ Déterminer les conditions limitant la recherche : les conditions portant sur les groupes doivent figurer dans une clause HAVING, celles portant sur des valeurs individuelles dans une clause WHERE.
- ♦ Pour employer une fonction sur les groupes dans une clause WHERE, ou si on a besoin de la valeur d'un attribut d'une autre table, il est nécessaire d'employer une requête imbriquée.
- ◆ Préciser l'ordre d'apparition des t_uples du résultat dans une clause ORDER BY.

III LES BESOINS D'AFFICHAGE

- 1. Quelles sont les commandes du fournisseur 09120 ?
- 2. Afficher le code des fournisseurs pour lesquels des commandes ont été passées.
- 3. Afficher le nombre de commandes fournisseurs passées, et le nombre de fournisseur concernés.
- 4. Editer les produits ayant un stock inférieur ou égal au stock d'alerte et dont la quantité annuelle est inférieur est inférieure à 1000 (informations à fournir : n° produit, libellé produit, stock, stock actuel d'alerte, quantité annuelle)
- 5. Quels sont les fournisseurs situés dans les départements 75 78 92 77 ? L'affichage (département, nom fournisseur) sera effectué par département décroissant, puis par ordre alphabétique
- 6. Quelles sont les commandes passées au mois de mars et avril ?
- 7. Quelles sont les commandes **du jour** qui ont des observations particulières ? (Affichage numéro de commande, date de commande)
- 8. Lister le total de chaque commande par total décroissant (Affichage numéro de commande et total)
- 9. Lister les commandes dont le total est supérieur à 10 000€ ; on exclura dans le calcul du total les articles commandés en quantité supérieure ou égale à 1000. (Affichage numéro de commande et total)
- 10. Lister les commandes par nom fournisseur (Afficher le nom du fournisseur, le numéro de commande et la date)
- 11. Sortir les produits des commandes ayant le mot "urgent' en observation?

 (Afficher le numéro de commande, le nom du fournisseur, le libellé du produit et le sous total = quantité commandée * Prix unitaire)

- 12. Coder de 3 manières différentes la requête suivante : Lister le nom des fournisseurs susceptibles de livrer au moins un article
- 13. Coder de 2 manières différentes la requête suivante : Lister les commandes (Numéro et date) dont le fournisseur est celui de la commande 70210
- 14. Coder de 2 manières différentes la requête suivante :
 - Dans les articles susceptibles d'être vendus, lister les articles moins chers (basés sur Prix1) que le moins cher des rubans (article dont le premier caractère commence par R). On affichera le libellé de l'article et prix1.
- 15. Editer la liste des fournisseurs susceptibles de livrer les produits dont le stock est inférieur ou égal à 150 % du stock d'alerte. La liste est triée par produit puis fournisseur
- 16. Éditer la liste des fournisseurs susceptibles de livrer les produit dont le stock est inférieur ou égal à 150 % du stock d'alerte et un délai de livraison d'au plus 30 jours. La liste est triée par fournisseur puis produit
- 17. Avec le même type de sélection que ci-dessus, sortir un total des stocks par fournisseur trié par total décroissant
- 18. En fin d'année, sortir la liste des produits dont la quantité annuelle prévue est inférieure de 10 % à la quantité réellement commandée.
- 19. Calculer le chiffre d'affaire par fournisseur pour l'année 93 sachant que les prix indiqués sont hors taxes et que le taux de TVA est 20,60%.
- 20. Existe-t-il des lignes de commande non cohérentes avec les produits vendus par les fournisseurs. ?

IV LES BESOINS DE MISE A JOUR

- 1. Application d'une augmentation de tarif de 4% pour le prix 1, 2% pour le prix2 pour le fournisseur 9180
- 2. Mettre à jour le prix unitaire des articles égaux 0, en affectant le plus petit prix unitaire (prix1) des fournisseurs susceptible de fournir cet article
- 3. Mettre à jour le champ obscom en positionnant '*****' pour toutes les commandes dont le fournisseur a un indice de satisfaction <5
- 4. Suppression du produit I110
- 5. Suppression des entête de commande qui n'ont aucune ligne

Etablissement référent

Direction de l'ingénierie Neuilly

Equipe de conception

Groupe d'étude de la filière étude - développement

Remerciements:

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle.
« toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droits ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la reproduction par un art ou un procédé quelconques. »

Date de mise à jour 28/01/2020 afpa © Date de dépôt légal janvier 20



afpa / Direction de l'Ingénierie13 place du Générale de Gaulle / 93108 Montreuil Cedex association nationale pour la formation professionnelle des adultes Ministère des Affaires sociales du Travail et de la Solidarité